

ADR ASSISTANCE DEPANNAGE RAPIDE
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 17, rue de sainte Colombe
34670 ST BRES
483 848 875 RCS Montpellier

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1er février 2026

L'an 2026,
Le 1er février,
A 14 heures,

Monsieur Claude PIVAIN,
demeurant 17, rue de Sainte Colombe 34670 ST BRES,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 3 euros composant le capital social
de la Société ADR ASSISTANCE DEPANNAGE RAPIDE,

Associé Unique de ladite Société,

A pris les décisions suivantes :

- Constatation de la démission du co-gérant,

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, prend acte de la démission de Madame Jeanne PIVAIN, demeurant
137 Rue UDERZO 34690 FABREGUES de ses fonctions de co-gérante à compter du
1^{er} février 2026.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent
procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé
Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Monsieur Claude PIVAIN



Madame Jeanne PIVAIN

